

St-Hyacinthe, 8 novembre 2017

Madame Karina St-Germain
Directrice des services éducatifs
COMMISSION SCOLAIRE DE SAINT-HYACINTHE
2255, Ave. Ste-Anne, St-Hyacinthe (Québec) J2S 5H7

**OBJET : AVIS DU COMITÉ DE PARENTS
CONCERNANT LE CALENDRIER 2018-2019**

Madame,

Nous vous remercions cette année encore de consulter le Comité de parents sur le calendrier scolaire. En effet, le Comité a pour fonction « de donner son avis à la Commission scolaire sur toute question qu'elle est tenue de lui soumettre »¹

Après la rencontre ordinaire du mercredi 1^{er} novembre 2017, nous souhaitons vous faire part de nos recommandations pour l'élaboration du calendrier concernant l'année scolaire 2018-2019.

- Nous sommes satisfaits de la répartition équitable des congés les lundis et vendredis tel que demandé lors des précédents avis.
- Nous sommes satisfaits des dates proposées pour la semaine de relâche soit du 4 au 8 mars 2019.

Le Comité de parents souhaite vous faire part des recommandations suivantes :

- Nous souhaitons qu'une journée pédagogique soit planifiée le 1^{er} novembre, soit, le lendemain de l'Halloween, dans les cas où cette dernière est en semaine.
- Suivant l'expérience des dernières années, nous recommandons que les journées tempêtes soient prises sans hésitation pour la sécurité et la prévention (incluant tempête importante prévue en journée ou verglas).

Nous constatons et sommes conscients suite à la lecture des documents soumis aux fins de consultation que les contraintes diverses (conventions collectives, LIP etc.) entourant la préparation du calendrier scolaire laissent peu de place aux modifications. Dans ces circonstances, nous vous remercions de considérer les recommandations du Comité de parents.

En souhaitant le tout à votre convenance, recevez, Madame, nos salutations distinguées.

Au nom du Comité de parents,
Mélanie Laviolette, Présidente 2017-2018

¹Loi sur l'instruction publique article 192 : Fonction du Comité de parents